



Dernière chance pour vous y inscrire!

Nous vous rappelons qu'une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu **le jeudi 20 mai à 16 h 30** en visioconférence. La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud présentera aux enseignants les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Inscription obligatoire

Vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site en cliquant [ici](#). Vous recevrez, quelques jours avant la rencontre, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.

IMPORTANT Votre participation est essentielle!

Dans le cadre du recours contestant la décision du CSS de transformer la journée de grève du personnel professionnel du 19 mai en enseignement à distance, nous vous demandons de noter les heures faites en surplus pour être en mesure de basculer en enseignement à distance pour cette journée.

Cette compilation d'informations sera précieuse pour construire un argumentaire et appuyer nos prétentions.

Pour participer, cliquez [ici](#).

Parlons des grèves et de l'enseignement à distance

Que ce soit pour notre grève du 14 avril, pour celle de nos collègues du soutien du 11 mai ou pour celle des professionnels du 19 mai, le Centre de services scolaire Marie-Victorin a fait le choix de basculer en télé-enseignement pour la journée ou une partie de la journée.

Contestations, griefs

Nous l'avons déjà souligné et nous maintenons : Nous contestons par la voie juridique et par le dépôt de griefs cette application que fait l'employeur de l'enseignement à distance.

Le télé-enseignement n'est pas une voie de contournement à la libre négociation et à l'exercice de moyens de pression.

De plus, le Syndicat poursuit, parallèlement aux griefs déposés, la contestation juridique entreprise quant au recours à l'enseignement à distance par les CSS dans le cadre du déclenchement d'une grève. Le dossier est actuellement en audition et nous attendons une décision dans les prochaines semaines.

Est-ce que ces démarches de contestation sont longues?

Oui, sans le moindre doute. Nous comprenons et partageons votre frustration quant au recours au télé-enseignement, pour l'ensemble de ce qu'il implique en termes de charge de travail et de préparation, mais aussi pour l'enjeu de solidarité syndicale avec les collègues d'autres catégories de personnel qui exercent leur droit de grève.

Des procédures importantes pour l'avenir

Nous contestons cette modification unilatérale dans un contexte de conflit de travail, mais nous voulons aussi que des balises claires soient définies dès maintenant pour que l'enseignement à distance ne devienne pas une solution de l'employeur à tout vent (pensons aux tempêtes, notamment).

C'est la raison pour laquelle nous menons cette bataille par la voie juridique : pour s'assurer que cela ne devienne pas une pratique courante de l'employeur.

Nous vous tiendrons évidemment au courant des développements de ce côté.

ACTION À POSER DÈS MAINTENANT!

Considérant la grogne dans les milieux face à ces décisions et les demandes claires faites lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, nous vous invitons à réaliser une action de mobilisation pour manifester votre indignation.

C'est pourquoi nous vous invitons à copier-coller le modèle de lettre que vous trouverez à la page suivante, à la signer, évidemment, et à la faire parvenir dans un courriel à la direction générale du CSSMV ainsi qu'à Sonia Lebel (présidente du Conseil du trésor), Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation) et Caroline Dupré (présidente-directrice générale FCSSQ).

Suite à la p. 2

Banque de journées de maladie monnayables

Le Centre de services scolaire procédera au paiement de l'entièreté du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 30 juin 2021, tel que prévu par l'entente nationale à la clause 5-10.36 C).

Il est important de noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la fermeture de la paie.

Le moment de cette récupération est prévu à la clause 6-9.07 de l'entente locale :

« Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation des jours monnayables s'effectuent sur l'une des trois premières paies de l'année. »

Le Centre de services scolaire prévoit récupérer les sommes sur la 1^{re} paie de l'année, soit celle du 26 août 2021.

Caroline Manseau



Parlons des grèves et de l'enseignement à distance (suite)

Les adresses courriel nécessaires

- Marie-Dominique Taillon, DG du CSSMV : mdominique.taillon@csmv.qc.ca
- Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor : sonia.lebel.chmp@assnat.qc.ca
- Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : jean-francois.roberge.chmb@assnat.qc.ca
- Caroline Dupré, présidente-directrice générale FCSSQ : cdupre@fcssq.quebec

Le succès d'une action comme celle-ci repose sur la participation du plus grand nombre possible! Partagez l'information et assurez-vous que vos collègues le fassent aussi!

Nous vous invitons à ne pas modifier le contenu de cette lettre et à l'envoyer directement en copié-collé, ce qui contribuera à l'effet de masse. Merci!

Cliquez sur cette image pour accéder au format Word de la lettre modèle.

Modèle de lettre

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Centre de services scolaire Marie-Victorin

Madame,

Je vous fais parvenir le présent message pour vous signifier mon indignation face à votre décision d'imposer l'enseignement à distance aux enseignantes et enseignants lors des journées du 14 avril, 11 mai et du 19 mai.

En plus d'être une atteinte au droit de grève de nos collègues, cette décision entraîne une surcharge de travail pour le personnel enseignant qui doit une fois de plus refaire sa planification et s'adapter à un contexte qui change continuellement. Votre décision prive également les élèves de journées de classe en présence physique, et ce, à un moment crucial de l'année scolaire.

Enfin, cette imposition illégale de l'enseignement à distance témoigne du peu de considération que vous avez pour le personnel de l'éducation, qui se bat actuellement pour l'obtention de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves.

Bonne journée,

VOTRE NOM
Enseignant mobilisé

c. c. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation
Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor
Caroline Dupré, présidente-directrice générale de la FCSSQ

Échéancier Affectations / Mutations 2021-2022

Transmission de la liste prévisionnelle des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.09)	21 mai 2021
Demande de désistement (5-3.17.07 b) (formulaire disponible en ligne sur l'intranet du CSSMV)	Date limite : 24 mai 2021 à 16 h 30
Affichages des postes des écoles à vocation particulières	26 au 31 mai 2021
Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.10)	28 mai 2021
Rencontre d'information pour les excédents d'effectifs	Au besoin, date et heure à confirmer
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV au primaire, au préscolaire et en adaptation scolaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3101 (primaire et secondaire), 3102 et 3103	2 juin 2021 (à 16 h) Par Teams
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV au secondaire et spécialistes au primaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3117	3 juin 2021 (heure à confirmer) Par Teams
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible en ligne sur l'intranet du CSSMV)	Date limite : 14 juin 2021 à 16 h 30
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) (formulaire disponible en ligne sur l'intranet du CSSMV)	Date limite : 14 juin 2021 à 16 h 30
Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	15 juin 2021 à 16 h Par Teams
2^e bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation par Teams (juin) Séance d'affectation en ligne (août)	22 juin 2021 à 16 h Du 3 août à partir de 16 h au 4 août 16 h.
Postes réguliers (Liste A)	1 ^{er} juillet 2021 par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur les listes de priorité A et B (tous les champs) (5-1.14.11 a)	12 et 13 août 2021
Opération Grand V	16 août 2021
1^{er} et 2^e bassin d'affectation du CSSMV du champ 3120 enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	17 août 2021 à 13 h 30 Par Teams
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	17 août 2021 à 9 h Par Teams



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)